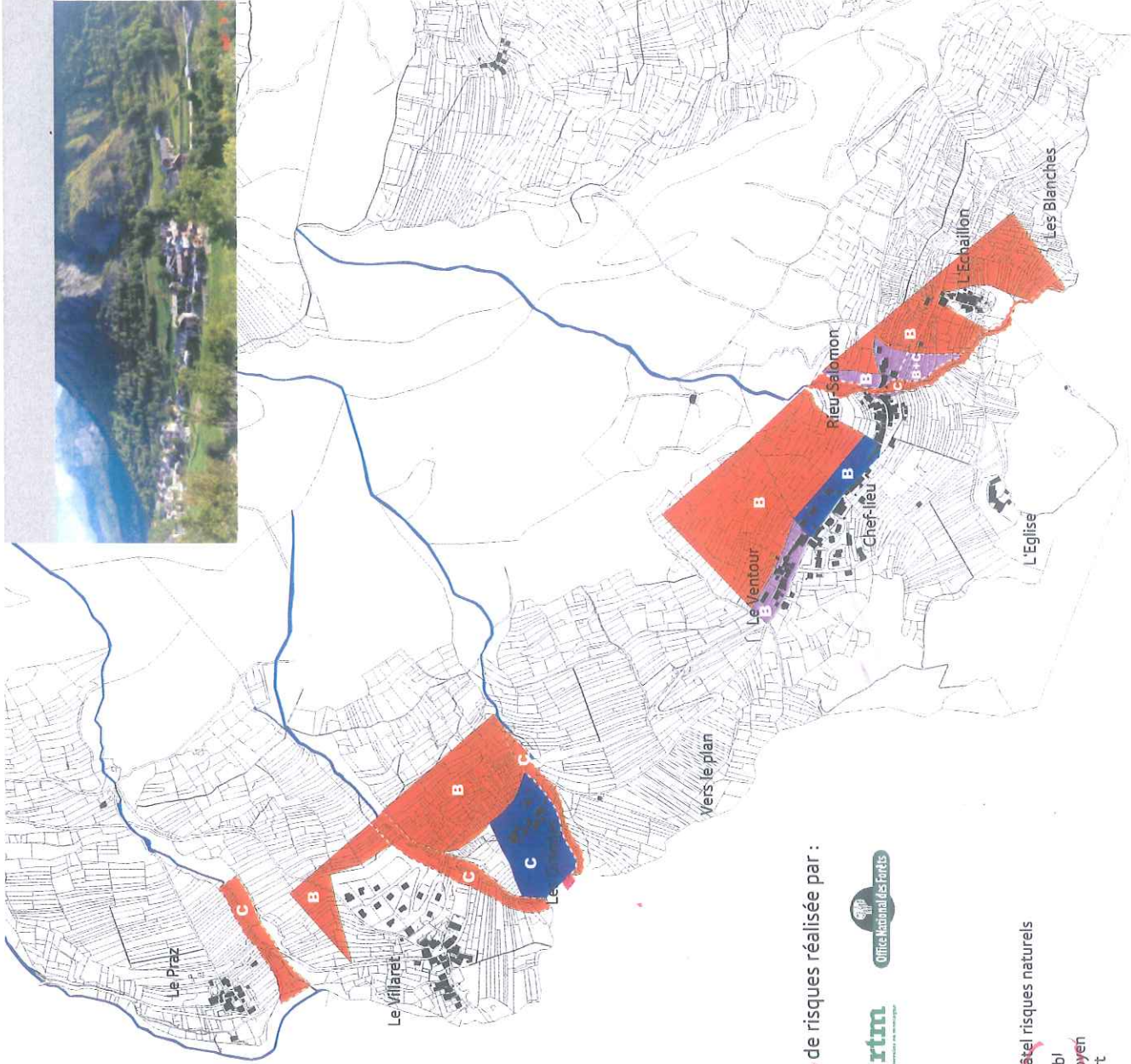


Risques naturels

Des risques naturels affectent certains secteurs de la communes repérés sur la carte ci-contre, dont des secteurs urbanisés et réservés à l'urbanisation dans l'ancien MARNU.



Type de phénomènes naturels	Aléa	incidences sur le bâti existant (BE) et le bâti futur (BF)
(C) Crue torrentielle, essentiellement liée aux risques d'embâcles de bois ou de matériaux, en particulier au niveau des ouvrages de franchissement des ruisseaux.	Fort	<ul style="list-style-type: none"> • BF : Inconstructibilité • BE : maintien en l'état, aménagements réduisant la vulnérabilité des biens autorisés
	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> • BF : constructible sous conditions (cf. annexes (1)) • BE : aménagement et extension possibles sous conditions (1)
	Faible	<ul style="list-style-type: none"> • BF et extensions BE : constructible, les planchers habitables seront situés 0,5m au dessus du terrain naturel.
(B) Chute de blocs, d'un volume de 1 à 50m ³ depuis les falaises supérieures. Différentes protections existent à ce jour et sont à maintenir : merlon en terre (Villaret), couvert forestier sur le bassin versant. Des ouvrages de protection pourraient améliorer la situation du hameau du Ventour.	Fort	<ul style="list-style-type: none"> • BF : Inconstructibilité • BE : aménagement possible dans le volume existant, sans changement de destination à l'exception de toute modification de celle-ci entraînant une diminution de la vulnérabilité (2)
	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> • BF : constructible sous conditions (3) • BE : aménagement et extension possibles sous conditions (3)
	Faible	<ul style="list-style-type: none"> • BF : constructible sous conditions (4) • BE : aménagement et extension possibles sous conditions (4)